



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Légion d'honneur

Question écrite n° 102407

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur la possibilité de remettre la Légion d'honneur à la corporation minière. Considérant qu'il est de la responsabilité du Gouvernement d'identifier les futurs décorés en s'appuyant sur le corps social, il propose la nomination à cet ordre de la corporation minière qui a payé un lourd tribut lors de la grève patriotique de mai-juin 1941 ou dans divers actes de résistance sur l'ensemble des bassins. Cela permettrait d'honorer comme il se doit cette résistance active qui a été durement réprimée par des massacres, des fusillés, des déportés et des emprisonnés et qui s'est également traduite par le sacrifice des corps pour gagner la bataille du charbon et ainsi assurer rapidement la renaissance de l'industrie française. Répondre à cette revendication serait un moyen de poursuivre le travail de reconnaissance de la Nation entamé par Mme Christiane Taubira avec la loi de finances pour 2015. Il rappelle également que si la Légion d'honneur est censée être attribuée à « tout citoyen français » selon certaines conditions, des institutions, des établissements d'enseignement supérieur, des associations comme la Croix-Rouge et même des entreprises comme la SNCF ont déjà reçu la Légion d'honneur par le passé. Il souhaiterait connaître son avis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102407

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Anciens combattants et mémoire

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2017](#), page 874

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)